N° 60.

MINEUR SILÉSIEN

DU BASSIN HOUILLER DE LA RUHR

(PRUSSE RHÉNANE — ALLEMAGNE).

OUVRIER-TACHERON,

DANS LE SYSTÈME DES ENGAGEMENTS MOMENTANÉS,

D'APRÈS LES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN OCTOBRE 1886

PAR

M. L. FÈVRE .

Ingénieur des Mines.

— Direction du projet : Centre de recherches historiques (UMR 8558).
— Direction scientifique : Anne Lhuissier, directrice de recherche à l'INRAE, et Stéphane Baciocchi, ingénieur de recherche à l'EHESS.
— Direction technique : Jean-Damien Généro, ingénieur d'études au CNRS.
— Acquisition des textes (OCR) et encodage initial des fichiers XML : Alix Chagué (Inria).
— Encodage scientifique des fichiers XML : Jean-Damien Généro (CNRS).
— Financement : programme ANR Time Us (ANR-16-CE26-0018).
— Partenaires : Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097) et ALMAnaCH (Inria).
— Site web : ouvriersdeuxmondes.huma-num.fr
— Instances Git : GitLab Huma-Num.
— Dépôt des données : 10.34847/nkl.d3b3een3

L'utilisation, le partage et l'adaptation du contenu sont autorisés selon les termes de la Licence Ouverte V 2.0 (équivalente à une licence CC-BY 4.0).

Table des matières

1 Observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille.

I. Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille

§ 1 § 1. État du sol, de l'industrie et de la population.

[**245**] La famille présentement décrite habite le hameau de Dahlbusch, près de la ville de Gelsenlirchen (Province rhénane, cercle d'Essen). Le pays, plat et marécageux, écoule ses eaux dans l'Emscher, affluent de droite du Rhin. Le sol est argileux, froid et médiocrement propre à la culture des céréales ; il a été cependant amélioré par le drainage. Il se prête mieux à l'entretien des prairies et à l'élevage du bétail. Des bois s'étendaient autrefois sur de vastes espaces ; il n'en reste guère que de petits bosquets, derrière lesquels s'abritent les Hofe des paysans.

[**246**] Le terrain houiller, qui affleure plus au sud, disparait ici sous un recouvrement de marnes crétacées, dont l'épaisseur moyenne est de 200 mètres. Aussi fut-on longtemps sans soupconner l'existence du charbon dans la profondeur. C'est seulement à partir du milieu de ce siècle que des exploitations se fondèrent dans cette région nord du bassin. Favorisées par le nombre et les conditions naturelles de gisement des couches de houille, ainsi que par l'étendue du champ productif, beaucoup moins morcelé entre les concessionnaires que dans les régions centrale et méridionale, elles ont pris un développement rapide, surtout depuis quinze ans. L'industrie manufacturiêre n'a pas suivi l'industrie extractive ; elle est restée concentrée dans la zone médiane du bassin, celle des grandes villes.

La population se divise donc nettement en paysans et mineurs. Les premiers se rattachent au type des propriétaires ruraux à famille souche et à domaines agglomérés, qui prédomine dans toute la plaine de l'Allemagne du Nord. On compte en outre de rares fermiers et un certain nombre de bordiers (Kötter), ne possédant que quelques lopins de terre et obligés de chercher au dehors des ressources supplémentaires ; ceux-ci, à l'encontre des précédents, s'adonnent assez souvent au travail des mines.

Mais la très grande majorité des ouvriers mineurs n'est point originaire du pays. L'immigration, sollicitée par le développement des exploitations houillères, a d'abord drainé les provinces voisines ; depuis 1872, ç'a été le tour des Silésiens, des Polonais, et même des Suédois, Italiens, etc. Ces éléments divers forment une population peu stable, surtout quand

vient la hausse, et qu'il y a demande de travail ; les ouvriers se transportent alors facilement d'un charbonnage à l'autre. La crise industrielle des dernières années a toutefois eu à cet égard d'heureux résultats, en provoquant le départ des plus nomades, et forçant les autres à garder leur place de peur de ne plus en retrouver ailleurs ; l'ensemble s'est en quelque sorte tassé, et a acquis plus de fisité et de cohésion. Il y a dix ans, beaucoup, et des meilleurs, partaient volontiers pour l'Amérique ; c'était alors une sorte de fièvre : ils ont aujourd'hui peu de tendance à émigrer. Bien que les derniers venus, entre autres les Polonais, soient parfois une cause de trouble et de désordre, les mineurs sont en général d'esprit tranquille et les doctrines socialistes n'ont jusqu'ici recruté parmi eux que de bien rares adhérents. Il n'y a pas eu de grève depuis celle de 1872, et encore celle-ci avait-elle des motifs plutôt politiques qu'économiques[**247**]ou sociaux ; c'était une protestation contre la loi qui frappait d'expulsion les ordres religieux.

§ 2 § 2. État civil de la famille.

La famille comprend les deux époux et quatre enfants, savoir :
1.KARL D***, chef de famille, né en Silésie, marié depuis onze ans..... 45 ans.
2.AUGUSTA D***, sa fennme, née dans la Prusse orientale..... 31 —
3.ALBERT D***, leur premier fils, né dans la Province rhénane..... 10 —
4.AUGUSTA D***, leur première fille..... 7 —
5.KARL D***, leur second fils..... 3 —
6.HEINRICH D***, leur troisième fils..... 1 —
Un enfant est mort il y a deux ans.
Les deux aînés n'ont encore d'autre occupation que de suivre les exercices de l'école.

§ 3 § 3. Religion et habitudes morales.

La famille appartient à la confession luthérienne. Elle assiste régulièrement tous les dimanche à l'office, à Gelsenlirchen.

La religion a d'ailleurs dans toute la population des racines très vivaces ; la nuance de ses députés au Reichstag, qui sont catholiques ultramontains ou Democrates chrétiens, en témoigne. Les trois cinquièmes environ des ouvriers sont catholiques, les autres protestants ; ils vivent entre eux en très bonne intelligence.

Les mœurs sont ordinairement bonnes ; les naissances illégitimes sont presque toujours régularisées par le mariage. L'entassement de la population en certains points, principalement dans les cités ouvrières, et l'habitude des familles de prendre un nombre excessif de pensionnaires, sont cependant parfois la cause de graves atteintes à la fidelité conjugale et à la paix du ménage. Les ouvriers nomades, habitant des casernes aménagées par les compagnies, se portent aussi trop souvent, surtout dans les villes comme Bochum, à des attentats contre les personnes ou contre les meurs.

jusqu'à présent le mineur de la Ruhr est resté sourd aux incitations des socialistes. Cn sentiment le protège à cet égard et l'empêche de prêter aux suggestions des agitateurs une oreille complaisante, c'est[**248**]celui de la supériorité qu'il s'attribue sur les simples ouvriers de fabriques. Son salut (Gliach auf.) l'en distingue, et le relève à ses propres yeux. Les mineurs vestphaliens ont même une fois protesté contre la dénomination de Bergarbeiter (Arbeiter, ouvriers) qu'on leur donnait dans les statuts d'une caisse de secours, et réclamé celle de Bergleute (Leute, gcns), ou de nappen (compagnons).

§ 4 § 4. Hygiène et service de santé.

Le pays étant une plaine basse et marécageuse, les fièvres intermittentes y sont à craindre, surtout pour les nouveaux arrivants ; le drainage du sol en a eependant diminué la fréquence. L'agglomération de la population, quoique moindre que dans la one médiane du bassin, facilite la propagation des épidémies. Enfin la profession de l'ouvrier mineur entraîne pour lui des risques spéciau. Les causes de blessures sont nombreuses : chutes de blocs détachés du massif de houille ou du toitde la couche, coups de mine intempestifs, ruptures de câble, explosions de grisou, inflammations subites de poussières charbonneuses, etc. Le mauvais air respiré, chargé de particules solides, détermine la mélanose. A l'humidité et aux refroidissements sont dus de nombreux rhumatismes.

Sans avoir les apparences d'une forte constitution, Karl D*** jouit d'une bonne santé, comme toute sa famille. En cas de maladie ou de blessure, il a droit aux soins du médecin de la appschaft (Société minière de secours mutuels), et aux médicaments, mais non sa famille. Pour celle-ci, les frais de médecin sont rares. Il y a deux ans, par suitede la maladie d'un enfant, on a dépensé près de 40francs pour les visites du médecin et à peu près autant pour la pharmacie. Le logement est d'ailleurs surélevé au-dessus du sol, très proprement tenu et très sain.

§ 5 § 5. Rang de la famille.

Karl D*** appartient à la catégorie des tâcherons. Il s'associe avec quelques camarades, ordinairement trois, pour former une équipe,[**249**]qui prend à forfait l'abatage, dans un chantier, de la houille ou du rocher, suivant un tarif revisé tous les mois d'accord avec la Compagnie. Il a atteint ainsi le rang le plus élevé auquel il pouvait aspirer comme ouvrier. Il est assuré d'un travail régulier, et son salaire relativement haut lui permet de subvenir facilement aux besoins de sa famille. Rien ne fait d'ailleurs supposer qu'il parvienne jamais à une condition supérieure ; il lui manque pour cela, comme à la plupart des ouvriers allemands, la prévoyance et l'habitude de l'épargne.

II. Moyens d'existence de la famille

§ 6 § 6. Propriétés.

(Mobilier et vêtements non compris.)

Immeubles et argent..... 0f 00

La famille ne possède ni argent, ni immeubles. Son logement et le champ qu'elle cultive sont pris à loyer. Elle ne fait d'épargnes que d'une façon exceptionnelle, en vue d'un but bien défini et rapproché, comme l'acquisition de meubles et d'outils ; elle ne songe pas à se créer une réserve pécuniaire et ne s'occupe pas de l'avenir. Cette absence d'esprit d'économie est d'ailleurs presque générale parmi les ouvriers du bassin.

ANIMAUX DOMESTIQUES : entretenus toute l'année..... 27f 50

1 chèvre, 27f 50.

ANIMAUX DOMESTIQUES : entretenus seulement une partie de l'année..... 37f50

1 porc, d'une valeur moyenne de 112f50, entretenu pendant quatre mois : la valeur moyenne, calculée pour l'année entiére, équivaut à 37f 50. L'ouvrier achète ce porc à la fin d'août, l'engraisse et le tue à la Noël pour sa propre consommation.

Matériel spécial des travaux et industries..... 2f 50

Culture du champ. — 1 pioche et une bêche, 2f50.

DROITS AUX ALLOCATIONS des sociétés d'assurance mutuelle..... 97f 95

Droit éventuel : aux secours en cas de maladie, à une pension pour l'ouvrier vieux et infirme ou pour la veuve et les orphelins, 97f95.

Valeur totale des propriétés..... 165f45

§ 7 § 7. Subventions.

[**250**] La Compagnie houillère à laquelle est attaché l'ouvrier lui délivre, pour son chauffage, du charbon menu, à un taux inférieur au prix marchand et invariable depuis vingt-cinq ans, soit à 50 centimes l'hectolitre. Elle lui abandonne aussi pour le même but les vieux bois de mine. Mais c'est sous forme de contribution aux Caisses d'assurance contre la maladie (Krankenbasse) et contre les accidents (Unfallvorsickerungskasse), à la Caisse minière de secours mutuels (Knappschafshasse) et à la Caisse de secours de la mine (Unterstützungskasse), que la Compagnie vient surtout en aide à ses ouvriers.

§ 8 § 8. Travaux et industries.

Travaux de l'ouvrier. — L'ouvrier appartient à la classe des haveurs ou piqueurs (Hauer). Son travail a pour objet l'abatage du charbon ou de la roche. Il est en général associé avec trois camarades ; à eux quatre, ils exploitent un chantier, moyennant un prix à forfait, fixé tous les mois. La journée comprend 3 postes de 8 heures chacun ; deux des associés prennent le premier poste, et sont relayés par les autres pour le second ; leur tour de priorité change

d'ailleurs toutes les semaines ; quant au troisième poste, il est réservé aux réparations des galeries, qu'exécutent des ouvriers spéciaux.

Pour le percement des galeries à travers bancs, les piqueurs sont payés au mètre courant ; pour l'abatage de la houille, a l'hectolitre, sauf dans certaines tailles préparatoires, où ils reçoivent en plus une indemnité au mêtre courant. Le prix total est rép arti entre les quatre associés, au prorata du nombre de postes qu'ils ont faits chacun. Il comprend le boisage des tailles et le boutage du charbon. La paie a lieu une fois par mois, entre le 15 et le 20. On donne un à-compte le 1f, mais seulement aux hommes mariés. Le salaire moyen par poste atteint presque 5 francs ; il est un peu plus élevé que dans les autres charbonnages des environs.

Karl D*** travaille dans un quartier où l'on doit employer la lampe de ŝreté, à cause du grisou. La mine fournit l'huile, et en retient le[**251**]prix sur le salaire. Mais la plupart des ouvriers de la Compagnie ont des lampes à feu nu, et achètent eux-mêmes leur huile ; ils en consomment environ 3 litres par mois, à 44 centimes le litre.

Le travail principal ne l'occupant que 8 heures par jour, Karl D*** toute facilité de se livrer à des travaux secondaires de culture ; ii a pris à cet effet en location un petit champ, ou il fait pousser des pommes de terre et quelques légumes.

Travaux de la femme. — Ils se bornent aux travaux ordinaires du ménage, préparation des aliments, blanchissage du linge, entretien et confection des vêtements de la famille, soins donnés aux enfants. Elle aide aussi un peu son mari dans l'exploitation du champ et s'occupe des animaux domestiques.

Industries entreprises par la famille. — Ce sont : la culture du champ, l'exploitation de la chèvre laitière et l'engraissement du porc. Ces trois industries domestiques sont généralement pratiquées par les ouvriers du district, en particulier celle relative à la chèvre, que l'on appelle ici du nom caractéristique de ache du miecur (ergmannshu). Certains d'entre eux les développent même davantage et louent un jardin, une prairie, élèvent des poules. Beaucoup aussi prêtent leurs services aux paysans au moment des récoltes.

III. Mode d'existence de la famille

§ 9 § 9. Aliments et repas.

Le régime alimentaire des gens du pays a pour éléments principaux le pain de seigle, les légumes de toute espèce, le lard et la viande de porc, le beurre et le laitage. Le pain de seigle est de deux qualités ; il y a le Graubrod (pain bis), et le Schuarborod (pain noir), spécialement connu en Westphalie sous le nom de Pumpernicel. Les légumes, pommes de terre, choux, carottes, haricots, etc., sont cuits ensemble avec de l'eau, du sel et du lard, et forment une potée, qui tient à l'estomac et n'est pas toujours très goûtée des ouvriers émigrés d'autres contrées. On boit du lait et du petit-lait, quand on en a, sinon de l'eau et souvent rien du tout, quelquefois même de l'eau-de-vie, rarement de la bière.

[**252**] La famille D*** suit à peu près ce régime ; mais elle consomme relativement moins de légumes, et plus de pain et de beurre. Les repas sont les suivants :

1° 7 heures du matin, on prend du café noir, sucré ou non sucré, et avec un peu de lait, du pain et du beurre.

2° A midi, a lieu le principal repas : on mange des légumes cuits avec du lard ou de la viande de porc.

3° A 4 heures, café, pain et beurre, comme le matin.

4° A 7 heures du soir, on soupe d'un plat de pommes de terre assaisonnées d'un peu de lard ; on boit une nouvelle tasse de café.

Une ou deux fois par semaine, à midi, on remplace la potée par des crêpes faites avec de la farine de sarrasin (Buchueiaenbuchen). Le soir on varie de temps à autre le menu avec un Eierbuchen, sorte d'omelette, où il entre de la farine et du lait. Dans la saison ou on peut avoir des harengs frais, on en mange tous les vendredis ; non que la famille fasse maigre, puisqu'elle est protestante ; mais, comme nombre d'ouvriers sont catholiques et font maigre le vendredi, c'est ce jourlà qu'on en trouve chez les marchands. Le dimanche, le menu est un peu plus relevé. On fait une soupe au riz, et on mange de la viande de bœuf. On achète souvent aussi du pain de froment. Enfin on boit de la bière, qu'on va chercher au cabaret ; on en consomme environ

Chaque fois qu'il revient du travail, l'ouvrier, suivant l'habitude générale des mineurs, boit un petit verre d'eau-de-vie (chnaps). Mais il n'en prend pas du tout pendant les repas. La boisson ordinaire de la famille est le café, sauf à midi, où il est remplacé par du lait ou de

§ 10 § 10. Habitation, mobilier et vêtements.

La maison dont la famille habite une moitié appartient à un ouvrier, qui occupe l'autre partie. Le logement est pris en location à raison de 187f50 par an ; le paiement a lieu par trimestre. Karl D*** est en outre tenu de faire les réparations ordinaires ; ce qui lui coûte environ 15 francs par an.

Au rez-de-chaussée se trouve une pièce (Wohnstube), où se tient habituellement la famille et où elle prend ses repas ; cette pièce sert aussi[**253**]de cuisine. Elle donne sur une chambre à coucher (Schlafaimmer). Un escalier conduit au premier étage, où une mansarde (Dachaimmer) fait une seconde chambre à coucher. Le tout est tenu avec une très grande propreté. Les murs, cachés sous une couche de plâtre, sont recouverts d'un papier dans la cuisine ; dans les deux autres pièces, ils sont peints en bleu. L'aérage et l'éclairage sont très bons ; une rangée de pots de fleurs sur les fenêtres donne une note gaie à la ostube.

Du logement dépend une étable extérieure, où l'on élève le porc et la chèvre.

Meubles..... 896f 50

1° Lits. — 3 lits, y compris pour chacun 1 paillasse, 1 matelas, 1 traversin, 1 couverture de plume ; en outre, 1 berceau. — Valeur totale, 465f00.

2° Mobilier des diverses pièces. — 2 tables, 45f00 ; — 8 chaises, 1 chaise d'enfant, 27f50 ; -— 1 dressoir, 40f00 ; — 2 buffets, 120f 00 ; — 1 commode, 80f00 ; — 1 armoire à habits, 50f00 ; — 2 coffres, 20f00 ; — 1 valise, 5f00 ; — 2 porte-manteaux, 4f00 ; — 1 cuisinière en fonte, 40f00. — Total, 431f 50.

Ustensiles..... 104f 50

1° Servant à la préparation et à la consommation des aliments. — Poterie et vaisselle, 20f 00 ; — vases en fer et en cuivre, 45f 00 ; — couverts, 35f00, — Total, 100f00.

2° Servant a l'éclairage. — 2 lampes, 4f 50.

Linge de ménage..... 46f 00

6 paires de draps, 36f00 ; — 12 serviettes, 10f 00.

Vêtements : simples, mais tenus avec propreté..... 387f 38

Vêtements de l'ouvrier (**??**). — Ensemble, 183f 63.

1 montre en argent, 25f00. — Total, 208f 63.

VÊTEMENTS DE LA MÈRE (**??**), 116f2.

VÊTEMENTS DES ENFANTS (**??**), 62f50.

Valeur totale du mobilier et des vêtements..... 1,434f 38

§ 11 § 11. Récréations.

L'ouvrier ne prend guère de récréations en dehors de sa famille. L'usage du tabac à fumer est la principale ; il en consomme en[**254**]moyenne 33 grammes par jour, ce qui représente une dépense hebdomadaire de 50 centimes ; le dimanche il fume en outre deux ou trois cigares, à 5 Pfeninge chacun (0f0625). Ce jour-là on achète un peu de bière au cabaret, et on la boit entre soi. Deux fois par an, en mai et en septembre, on se rend aux foires de la ville voisine de Gelsenlirchen, et on y fait quelques menues dépenses pour les enfants.

Mais beaucoup d'ouvriers, surtout les jeunes, n'imitent pas la réserve de Karl D***. Ils ont formé de nombreuses Soeiétés ou ereine, Sociétés de chant, de gymnastique et surtout Sociétés patriotiques (riegervereine), groupées le plus souvent d'après la confession religieuse. On se réunit le dimanche à cette occasion, dans les cabarets. Depuis une quinzaine d'années, ceux-ci avaient pris, dans tout le bassin de l'Emscher, une grande extension, la loi donnant toute liberté sous ce rapport. Mais les communes commencent à user de la faculté que leur donne une loi plus récente (du 23 juillet 1879), et s'entendent entre elles pour limiter le nombre des débits, retirer les licences à ceux qui en abusent, et ne plus en accorder de nouvelles.

Les petits journaux sont aussi très répandus aujourd'hui parmi les ouvriers.

IV. Histoire de la famille

§ 12 § 12. Phases principales de l'existence.

Karl D*** est né à Neudorf (Basse-Silésie). C'est le fils d'un fores tier. Il a encore deux frères et deux sœurs. Il gagna d'abord sa vie comme terrassier dans les travaux de

construction des chemins de fer ; et c'est en cette qualité qu'il vint dans la Province rhénane, en 1872. Dans l'hiver de 1874, l'ouvrage manquait ; il se fit mineur, et depuis, il est resté fidèle à son nouveau métier ; grâce à son travail et à son esprit d'ordre, il compte aujourd'hui parmi les meilleurs ouvriers de l'exploitation. Son salaire relativement élevé assure l'existence présente de sa famille ; mais il le consacre tout entier à son bien-être actuel, et ne fait pas d'épargne. Il envisage cependant l'avenir sans trop de crainte. Il est encore jeune, et peut espérer que ses forces ne[**255**]le trahiront pas de sitôt. Il sait d'ailleurs que, s'il tombe malade ou devient victime d'un accident, les Caisses d'assurance et de secours lui viendront en aide, ainsi qu'à sa famille.

Ses enfants ne sont pas encore en âge de travailler. Ce n'est qu'à partir de quatorze ans que la loi permet de les employer aux travaux de la mine, et seulement à la surface ; encore doit-on les garder au maximum dix heures, et leur laisser prendre une demi-heure de repos le matin et l'après-midi, et une heure pour le déjeuner ; ce qui réduit à huit heures la durée de leur travail effeeti. Des qu'ils ont atteint seize ans, on peut les occuper à l'intérieur : en réalité on les emploie peu avant cet âge. Au charbonnage Dahlbusch, sur environ 1.800 ouvriers, on ne compte guère que 40 enfants de moins de seize ans. Quant aux femmes, la loi défend de les faire descendre dans la mine ; on ne doit les occuper qu'au grand jour. Ce n'est d'ailleurs pas la coutume dans le bassin.

A seize ans, les jeunes gens s'engagent le plus souvent comme ouvriers, et font l'apprentissage du métier jusqu'au moment où ils sont pris pour le service militaire, qui les retient trois ans. Une fois libérés, ils ne tardent pas à se marier et à se fixer. La voie est ainsi toute tracée pour les fils de Karl D***.

§ 13 § 13. MOEURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÈTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE.

Un certain nombre de Compagnies houillères ont fondé des cités ouvriêres, et d'autres institutions, comme des économats, qui leur permettent de procurer aux mineurs le logement et les denrées à bon marché. Toutes contribuent, d'après la loi, aux Caisses de secours en cas de maladie et d'invalidité. La plupart des exploitations possêdent en outre une Caisse spéciale, qui donne des subventions dans des cas extraordinaires, non prévus par la loi.

A Dahlbusch, la Compagnie n'a construit que six maisons ouvrières ; elle avait acheté des terrains pour en ériger d'autres ; mais la stagnation de l'industrie a fait ajourner la réalisation de ce dessein. Les mineurs demeurent donc presque tous, comme Karl D***, dans des logements pris à loyer, soit à la campagne aux alentours des fosses, soit à la ville de Gelsenlirchen. La Compagnie contribue aux Caisses lé[**256**]gales suivant sa quote-part. En 1884, avant l'augmentation de dépenses causée par les nouvelles lois d'assurance, elle a versé63.500 francs, soit environ 35 francs par ouvrier. Actuellement elle paie dans une année, pour un mineur stable de 2°, classe, comme l'est Karl D*** 40f50 (soit 2f50 4 du salaire) à la Caisse minière (nappschaftshasse), qui est à la fois Caisse d'assurance contre la maladie et Caisse de retraite pour la vieillesse ; 17f 50 (soit 1f 20 du salaire) à la Caisse

d'assurance contre les accidents ; 6 francs à la Caisse spéciale de la mine ; soit entout, 64 francs, ou plus de 4 3 du salaire de l'ouvrier. Ce dernier verse en outre dans le même but 45f50, ou près de3f20 4 de son gain annuel.

Ces dépenses sont rendues obligatoires par la loi. Seule la Caisse de secours spéciale à la mine (Unterstützungskasse) est libre ; les ouvriers qui y participent paient par mois une cotisation de 25 centimes, qui est retenue sur leur salaire ; mais ils s'assurent ainsi, pour eux etleurs familles, des droits à certaines allocations, qui s'ajoutent parfois à celles qu'ils recoivent des Caisses légales.

L'état suivant des recettes et des dépenses de la Caisse, pour l'année 1885, renseignera sur les sources des unes et sur l'emploi des autres ; il faut d'ailleurs remarquer que l'exploitation compte environ 1.800 ou

RECETTES.

Solde au 1er janvier 1885	689f 28
Subvention de la compagnie	7.500 00
Intérêts	150 83
Reliquats de salaires et autres	742 81
Redevance du négociant qui a la livraison de la poudre	312 50
Amendes des ouvriers	5.192 35
Cotisations	5.711 00
Total des recettes	20.298 77

DÉPENSES.

Secours aux ouvriers malades	6.325f 05
Pensions aux veuves	16.290 39
— — invalides	1.700 88
Frais d'enterrements	71 00
Secours extraordinaires	2.300 00
Total des dépenses	26.687 32

Soit, à la fin de cette année 1885, un déficit de 6,388f 55, comblé per une subvention égale de la Compagnie.

Les ouvriers ont aussi formé entre eux des Sociétés de secours mu[**257**]tuels ; il en eyiste deux à Gelsenlirchen. Mais peu de mineurs de Dahlbusch y participent.

Parmi les institutions de prévoyance, il faut compter les Caisses d'épargne, fondées par

les communes. C'est là que les mineurs, ceux qui en font du moins, placent leurs épargnes. Mais au-dessus d'une certaine somme, le taux d'intérêt, qui est de 3 1/2 ou 4%, est réduit ; et alors ils retirent en général leur argent. C'est d'ailleurs presque toujours en vue de se construire une maison qu'ils amassent ainsi un petit capital ; leur épargne est donc limitée ; et encore la plupart, comme Karl D***, ne s'en montrent pas capables.

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.	ÉVALUATION APPROXIMATIVE DES SOURCES DE RECETTES
SECTION Ire.	
PROPRIÉTÉS POSSÉDÉES PAR LA FAMILLE.	
ART. 1er. — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.	
(La famille ne possède aucune propriété de ce genre).....	»
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.	
ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année, 1 chèvre.....	27 50
— entretenus seulement une partie de l'année, 1 porc (valeur calculée).....	37 50
MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries : Pour l'exploitation du champ, 1 pioche, 1 bêche.....	2 50
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.	
Caisses accumulant les souscriptions de la famille : Droits éventuels aux secours de maladie, à une pension pour l'ouvrier vieux et infirme, ou pour la veuve et les orphelins.....	97 95
Caisses répartissant immédiatement les souscriptions de la famille : Droit éventuel à des secours extraordinaires.....	»
VALEUR TOTALE des propriétés.....	165 45
SECTION II.	
SUBVENTIONS REÇUES PAR LA FAMILLE.	
ART. 1er. — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.	
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....	
ART. 2. — DROITS D'USAGE SUR LES BIENS COMMUNAUX.	
Droit de pâture sur les fossés des chemins.....	
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.	
Allocations concernant l'habitation.....	
— les assurances.....	

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES. Valeur des objets reçus en nature.	Recettes en argent.
SECTION Ire.		
REVENUS DES PROPRIÉTÉS.		
ART. 1er — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
La famille ne jouit d'aucun revenu de ce genre).....	»	»
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
Intérêt (5 %) de la valeur de la chèvre.....	1f 38	»
— — du porc.....	1 88	»
— — de ce matériel.....	0 13	»
ART. 3. — ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
Ce droit ne donne actuellement aucun revenu).....	»	»
Valeur de l'allocation supposée égale à la contribution annuelle de la famille, 3f. Cette recette, n'étant que la rentrée d'une somme égale versée à la Caisse, est omise ici comme la dépense qui la balance (§ 15, Son V).....	»	»
TOTAL des revenus des propriétés.....	3 39	»
SECTION II.		
PRODUITS DES SUBVENTIONS.		
ART. 1er. — PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
La famille ne jouit d'aucun produit de cette nature.).....	»	»
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
Herbe broutée par la chèvre, évaluée à.....	2 00	»
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
Remise, de 0f 25 par hectolitre, sur le prix marchand de 12 hectolitres de houille achetés à la mine.....	1 50	»
Vieux bois de mine, abandonnés par la Compagnie aux ouvriers pour leur chauffage, évalués à.....	1 50	»
Part de l'ouvrier dans la contribution annuelle de la Cie à la Caisse de maladie et de retraite pour la vieillesse (*Knappschaftskasse*).....	«	40 45
— — — de la Cie à la Caisse d'assurance contre les accidents (*Unfallvorsicherungskasse*).....	«	17 50
— — — de la Cie à la Caisse de secours spéciale à la mine (*Unterstützungskasse*).....	«	6 00
TOTAUX des produits des subventions.....	5 00	63 95

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (*suite*).

SOURCES DES RECETTES (*suite*).

	QUANTITÉ DE TRAVAIL EFFECTUÉ	
	par l'ouvrier.	par sa femme
	Journées.	Journées
SECTION III.		
TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA FAMILLE.		
TRAVAIL PRINCIPAL, exécuté à la tâche au compte de la Cie houillère : Abatage de la roche ou de la houille ; par jour, 1 poste de 8 heures.....	292	»
TRAVAIL PRINCIPAL, spécial à la femme, exécuté au compte de la famille :		
Travail de ménage : préparation des aliments, soins donnés aux enfants, soins de propreté concernant la maison et le mobilier.....	»	180
TRAVAUX SECONDAIRES, exécutés au compte de la famille :		
Culture du champ.....	7	5
Soins donnés aux animaux.....	»	40
Blanchissage et entretien du linge et des vêtements.....	»	50
Confection de vêtements.....	»	15
TOTAUX des journées des membres de la famille.....	299	290

SECTION IV.

INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE
(à son propre compte).

Culture du champ.....
Exploitation de la chèvre.....
Engraissement et préparation du porc.....

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (*suite*).

PRIX SALAIRES JOURNALIERS de uvrier.	de sa femme.	RECETTES (*suite*).	MONTANT DES RECETTES. Valeur des objets reçus en nature.	Recettes en argent.
		SECTION III. **SALAIRES.**		
	»	Salaire total attribué à ce travail.....	»	1.422f04
»	»	(Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux).....	»	»
1 80	1f25	Salaire total attribué à ce travail.....	18f85	»
»	1 25	— — —	50 00	»
»	1 25	— — —	62 50	»
»	2 50	— — —	37 50	»
		TOTAUX des salaires de la famille.....	168 85	1.422 04
		SECTION IV. **BÉNÉFICES DES INDUSTRIES.**		
		néfices résultant de cette industrie..... (§ 16, A).	12 23	»
		— — — ..... (§ 16, B).	4 02	»
		— — — ..... (§ 16, C).	47 12	»
		TOTAUX des bénéfices résultant des industries.....	63 37	»
		NOTA. — Outre les recettes portées ci-dessus en compte, les industries nnent lieu à une recette de 256f84 (§ 16, D), qui est appliquée de nouau à ces mêmes industries : cette recette et les dépenses qui la balannt (§ 15, sect. V) ont été omises dans l'un et l'autre budget.		
		TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses)... (1.726f60)	240 61	1.485 99

§ 15. — BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	POIDS ET PRIX DES ALIMENTS. Poids consommé.	Prix par kilog.	MONTANT DES DÉPENS Valeur des objets consommés en nature.	Dépens en argent
SECTION Ire.				
DÉPENSES CONCERNANT LA NOURRITURE.				
ART. 1er. — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE.				
(Par l'ouvrier, la femme et 4 enfants, pendant 365 jours.)				
CÉRÉALES :				
Seigle, évalué à l'état de pain	710k0	0f250	»	177f5
Froment —	72 0	0 410	»	29 5
Sarrasin, évalué à l'état de farine	35 0	0 190	»	6 6
Riz	7 5	0 620	»	4 6
Poids total et prix moyen	824 5	0 252		
CORPS GRAS :				
Beurre	82 0	2 450	»	200 9
Gras de lard	45 0	2 000	26f75	63 2
Huile	2 0	1 350	»	2 7
Poids total et prix moyen	129 0	2 276		
LAITAGE ET ŒUFS :				
Lait de chèvre	270 0	0 220	24 90	34 5
Œufs	7 8	1 080	»	8 4
	277 8	0 244		
VIANDES ET POISSONS :				
Viande de porc : Viande fumée, 23k à 2f00; — 4 jambons, 28k à 2f75; — boudins, 4k5 à 0f88; — saucisses, 15k à 2f00; — tête, pieds et oreilles, 8k à 0f88	78 5	2 090	54 75	109 2
Viande de boucherie : Bœuf	35 0	1 300	»	45 5
Poissons : Harengs	26 0	0 310	»	8 0
Poids total et prix moyen	139 5	1 558		
LÉGUMES ET FRUITS :				
Tubercules : Pommes de terre	900 0	0 075	22 06	30 4
Légumes farineux secs : Haricots	10 0	0 320	»	3 2
— Pois	5 0	0 330	»	1 6
Légumes verts à cuire : Choux	31 0	0 100	3 05	0 0
Légumes racines : Carottes	5 0	0 200	»	1 0
Légumes condiments : Oignons	5 0	0 100	»	0 5
Salades	24 8	0 250	6 10	0 1
Cucurbitacées : Concombres	6 0	0 150	»	0 9
Fruits	8 0	0 250	»	2 0
Poids total et prix moyen	994 8	0 071		

§ 15. — BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (*suite*).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (*suite*).	POIDS ET PRIX DES ALIMENTS.		MONTANT DES DÉPENSES.	
	POIDS consommé.	PRIX par kilog.	Valeur des objets consommés en nature.	Dépenses en argent.
SECTION Ire.				
DÉPENSES CONCERNANT LA NOURRITURE (*suite*).				
. 1er. — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE (*suite*).				
NDIMENTS ET STIMULANTS :				
Sel	50k0	0f250	»	12f50
Epices : Poivre	1 0	1 250	»	1 25
Vinaigre	5 0	0 330	»	1 65
Sucre	12 5	0 900	»	11 25
Café	18 0	2 750	»	49 50
Poids total et prix moyen	86 5	0 880		
SSONS FERMENTÉES :				
Eau-de-vie (*Schnaps*), prise à la maison	30 0	0 700	»	21 00
Bière, prise à la maison	125 0	0 250	»	31 25
Poids total et prix moyen	155 0	0 337	»	»
ART. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS HORS DU MÉNAGE.				
(Aucune nourriture n'est consommée en dehors du ménage.)				
TOTAUX des dépenses concernant la nourriture			137f61	859 12
SECTION II.				
DÉPENSES CONCERNANT L'HABITATION.				
EMENT :				
Loyer de la partie de la maison habitée par la famille, 187f50; — entretien de cette partie de la maison, 15f00			»	202 50
BILIER :				
Entretien			»	15 00
UFFAGE :				
Houille menue : 12 hectolitres à 0f55 (prix marchand) (§ 14, Sm II)			1 50	7 56
Vieux bois accordés par la Compagnie houillère			1 50	»
AIRAGE :				
Huile (servant à l'ouvrier à s'éclairer dans la mine), 36 litres à 0f 44			»	15 84
Pétrole : 45 litres à 0f 25			»	11 25
TOTAUX des dépenses concernant l'habitation			3 00	252 15
SECTION III.				
DÉPENSES CONCERNANT LES VÊTEMENTS.				
EMENTS :				
Vêtements de l'ouvrier : vêtements du dimanche, 45f 64; — vêtements de travail, 33f25			»	78 89
Vêtements de la femme : vêtements du dimanche, 42f 71; — vêtements de travail, 10f00			»	52 71
Vêtements des enfants			»	62 50
Confection et entretien du linge et des vêtements : 15 journées de la femme, à 2f50; — achats			37 50	20 97
NCHISSAGE et soins de propreté : travail de la femme, 50 journées			62 50	»
Savon : 18k à 0f80 le kil			»	14 40
Soude : 12k à 0f25 le kil			»	3 00
Savon de mineur (*Bergmannsseife*) : 12k à 0f75			»	9 00
TOTAUX des dépenses concernant les vêtements			100 00	241 47

§ 15. — BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (*suite*).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (*suite*).	MONTANT DES DÉPEN	
	Valeur des objets consommés en nature.	Dépen en argen
SECTION IV.		
DÉPENSES CONCERNANT LES BESOINS MORAUX, LES RÉCRÉATIONS ET LE SERVICE DE SANTÉ.		
INSTRUCTION DES ENFANTS :		
Frais d'école, 15f00; — livres, papier, etc., 11f25	»	26
SECOURS ET AUMÔNES :		
Aumônes faites à la maison	»	2
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS :		
Du père : Tabac à fumer, 14k25 à 2f14	»	30
Bière prise au cabaret : 28 litres à 0f25	»	7
Des enfants : Menus objets d'amusement achetés aux foires de Gelsenkirchen.	»	2
SERVICE DE SANTÉ :		
Visites du médecin et achat de médicaments	»	7
TOTAL des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé	»	75
SECTION V.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES, LES DETTES, LES IMPOTS ET LES ASSURANCES.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
NOTA. — Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à (§ 16, D) 331f08		
Elles sont remboursées par des recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Objets employés pour la consommation du ménage et portés à ce titre dans le présent budget 74f24 } 331f08		
Argent et objets appliqués de nouveau aux industries (§ 14, Son IV), et qui n'étant qu'un emploi momentané du fonds de roulement ne peuvent figurer parmi les dépenses du ménage 256f84 } 331f08		
INTÉRÊTS DES DETTES :		
(La famille n'a pas de dettes)	»	
IMPÔTS	»	1
ASSURANCES CONCOURANT A GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE :		
Contribution annuelle de l'ouvrier à la Caisse minière (*Knappschaftskasse*).	»	4
— — — de secours de la mine (*Unterstützungskasse*), compensée par une recette éventuelle équivalente (§ 14, Son I)	»	
TOTAL des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances	»	37
ÉPARGNE DE L'ANNÉE (La famille ne fait pas d'épargne)	»	
TOTAUX DES DÉPENSES de l'année (balançant les recettes) (1.726f60)	240f61	1.48